

Collèges : que fait la Métropole de Lyon ?

LES COLLÉGIENS

La Métropole

- anticipe les besoins en analysant les statistiques sur le nombre de collégiens et les capacités d'accueil des collèges
- établit la **sectorisation**, c'est-à-dire le périmètre de recrutement des collèges publics



LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN

La Métropole :

- assure la **construction**, l'**entretien** et l'**équipement** des collèges
- effectue les **travaux d'amélioration** et les **travaux de restructuration**
- recrute et rémunère **609 agents** qui assurent l'accueil, l'entretien et la restauration (hors personnel enseignant)
- accorde des **subventions d'investissement** aux collèges privés



LE MATÉRIEL ÉDUCATIF

La Métropole :

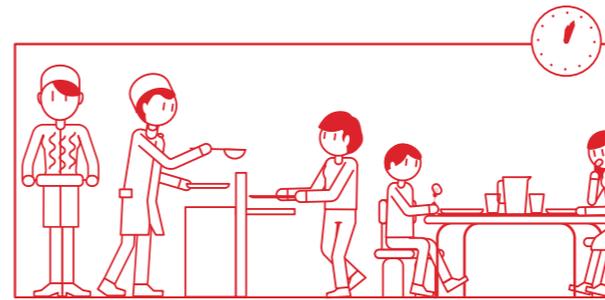
- finance les **matériels d'enseignement**
- déploie les **nouvelles technologies** : manuels numériques, ressources en ligne...



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Métropole :

- gère **60 restaurants scolaires** : conçoit et prépare les repas, assure le nettoyage et la sécurité
- propose des **tarifs** selon la situation des familles pour permettre l'accès au plus grand nombre d'élèves
- accorde une **aide financière** aux collèges qui proposent au moins un repas « local » par semaine



77

collèges publics

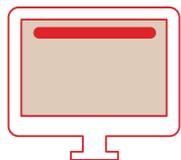
COLLÈGE



28

millions

d'euros de dépenses de fonctionnement



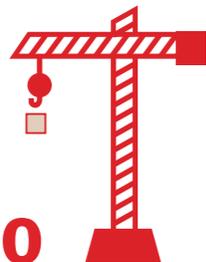
19

millions

d'euros investis dans le plan numérique

42 000

collégiens accueillis



270

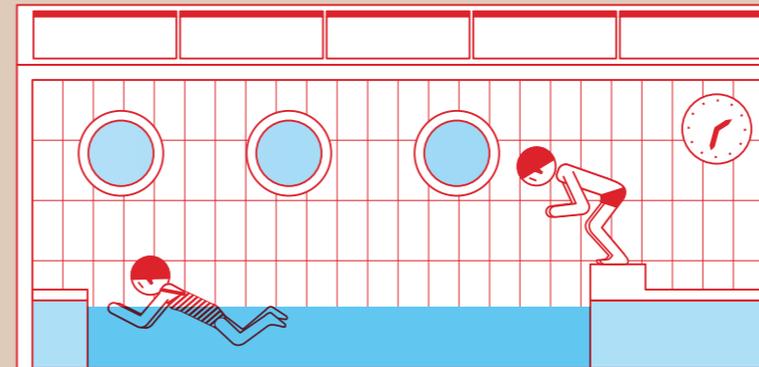
millions

d'euros d'investissement prévus pour restructurer une trentaine de collèges et en créer 2 nouveaux : à Lyon (secteur 3^e/7^e/8^e) et Vaulx-en-Velin/Villeurbanne

LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

La Métropole :

- apporte une aide de 20€ par élève et par accompagnateur pour les projets éducatifs



LES ACTIVITÉS SPORTIVES

La Métropole :

- prend en charge la location de **180 installations sportives communales et privées**
- prend en charge les **frais de transports** des collégiens pour rejoindre leur activité sportive



L'ACCÈS À LA CULTURE

La Métropole :

- finance des actions éducatives et culturelles : visite de lieux historiques et de musées, séances de cinéma ou de théâtre...
- participe à la formation du collégien-citoyen via le Conseil métropolitain des jeunes et le voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau



LES TRANSPORTS

La Métropole :

- assure le transport des **élèves handicapés**
- prend en charge les déplacements lors de **sorties culturelles** (avec un quota par collège)
- prend en charge les déplacements lorsque les collégiens doivent **déjeuner** dans un autre collège

